

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

van

du

WOENSDAG 7 OKTOBER 2009

MERCREDI 7 OCTOBRE 2009

Namiddag

Après-midi

La séance est ouverte à 14.14 heures et présidée par Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers.
De vergadering wordt geopend om 14.14 uur en voorgezeten door mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers.

01 Vraag van de heer Flor Van Noppen aan de minister van KMO's, Zelfstandigen, Landbouw en Wetenschapsbeleid over "de controles op snelverkoop door warenhuizen" (nr. 14582)

01 Question de M. Flor Van Noppen à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "le contrôle des ventes rapides dans les grandes surfaces" (n° 14582)

01.01 Flor Van Noppen (N-VA): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, uit een onderzoek van de consumentenorganisatie *Test-Aankoop* blijkt dat ongeveer een derde van onze voedingsproducten die in snelverkoop worden aangeboden, niet meer voor consumptie geschikt zijn. De belangrijkste problemen zijn onder andere het overschrijden van de houdbaarheidsdatum, een teveel aan bacteriën en schimmels.

Dergelijke overtredingen zijn bij controles heel eenvoudig vast te stellen. *Test-Aankoop* roept het FAVV dan ook op om meer aandacht aan het probleem te besteden. De grootwarenhuizen weten heel goed wat ze de consumenten voorleggen. Enkel voldoende controles en een consequente bestraffing kunnen aan voornoemde praktijken een einde maken.

Wat vindt u van de resultaten van het onderzoek van *Test-Aankoop*? Kon u ondertussen meer uitgebreid kennismaken van hun bevindingen?

Controleert het FAVV steeds specifiek de verkoop van voedingsproducten in snelverkoop, wanneer het warenhuizen inspecteert?

Welke stappen onderneemt het FAVV, wanneer het dergelijke overtredingen vaststelt?

Test-Aankoop roept het FAVV op om meer aandacht aan de verkoop van voedingsproducten in snelverkoop te besteden. Bent u van plan de aanbeveling van *Test-Aankoop* te volgen?

01.02 Minister Sabine Laruelle: Mevrouw de voorzitter, samen met het FAVV heb ik het artikel van *Test-Aankoop* grondig bestudeerd en ik wens de volgende bedenkingen te maken.

Het is normaal dat de microbiologische belasting van producten die hun uiterste consumptiedatum naderen, hoger is dan verse producten, maar er werden geen pathogene stoffen aangetroffen in de onderzochte producten. Het artikel van *Test-Aankoop* vermeldt ook niet welke normen er werden gehanteerd. Deze werkwijze bemoeilijkt uiteraard de interpretatie en geeft de lezer onvoldoende houvast. Ik herinner eraan dat de producent zelf verantwoordelijk is voor het bepalen van de houdbaarheidsdatum van zijn producten.

De controle die het FAVV uitvoert is niet specifiek gericht op producten uit de snelverkoop. Wel wordt in het controleprogramma van het FAVV al lang en veel aandacht geschonken aan de microbiële kwaliteit van alle voedingsmiddelen om een zo volledig mogelijk beeld te krijgen van de toestand zonder zich hiervoor toe te

spitsen op een bepaald type. Dit gebeurt, ten eerste, via microbiële analyse; ten tweede, via etiketteringcontrole met specifieke aandacht voor de houdbaarheidsdatum; ten derde, via controle op de bewaking van de koudeketen met specifieke aandacht voor de bewaartemperatuur.

Er is een verschil tussen de uiterste consumptiedatum en de datum van minimale houdbaarheid. Indien een controleur een overschrijding vaststelt van de datum tot wanneer het product mag worden gebruikt, met andere woorden de uiterste consumptiedatum, stelt hij onmiddellijk een proces-verbaal op en worden de producten door de controleur ter plaatse vernietigd. Deze datum moet absoluut worden gerespecteerd. Ook als de koudeketen niet wordt gerespecteerd, als er dus te hoge temperaturen zijn, dan worden die producten tijdens de controle vernietigd.

Bij de controles op het terrein wordt rekening gehouden met alle aspecten en mogelijke risico's. Zo vormen producten die het einde van de houdbaarheidsdatum naderen, inderdaad een risico-element waaraan de controleur aandacht besteedt bij eventuele monsterafname.

Wij blijven de controleurs aansporen om aandacht te besteden aan deze problematiek, net zoals wij dat doen voor andere risicofactoren. Ik wil eraan herinneren dat *Test-Aankoop* aanwezig is in de verschillende raden van het FAVV en het controleplan van het FAVV heeft goedgekeurd.

01.03 Flor Van Noppen (N-VA): Mevrouw de minister, volgens mij worden deze producten vooral gekocht door financieel zwakkere personen. Misschien laten zij deze producten thuis nog enkele dagen in de koelkast liggen, wat het risico natuurlijk verhoogt.

01.04 Minister Sabine Laruelle: De consument respecteert de koudeketen tussen de aankoop en de koelkast niet.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Vraag van de heer Flor Van Noppen aan de minister van KMO's, Zelfstandigen, Landbouw en Wetenschapsbeleid over "het jaarverslag 2008 van de Multidisciplinaire Hormonencel" (nr. 14906)

02 Question de M. Flor Van Noppen à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "le rapport annuel 2008 de la Cellule multidisciplinaire hormones" (n° 14906)

02.01 Flor Van Noppen (N-VA): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, de Multidisciplinaire Hormonencel publiceerde onlangs haar jaarverslag voor 2008. Al vanaf de eerste zin wordt de toon gezet: het aantal vastgestelde inbreuken op illegale vetmesting is gedaald maar er is jammer genoeg geen reden om victorie te kraaien want de aanwijzingen daalden niet. Er worden dus minder vetmesters gepakt, maar er zijn blijkbaar signalen dat het aantal gevallen van hormonengebruik stijgt. Hieruit concluderen wij dat we opnieuw de strijd tegen de georganiseerde hormonenmisdad aan het verliezen zijn.

Een praktijk die de laatste tijd blijkbaar opnieuw opgang kent, is die van de officieuze loonweek. Een zeer grote vetmester zet bij verschillende stromannen dieren die worden behandeld met hormonale producten. Wanneer de kleine vetmester of loonwerker dan wordt betrapt, wordt hij, gezien de bescheiden omvang van de kudde, veel minder gestraft waardoor de grote vetmesters opnieuw buiten schot blijven.

Een andere vaststelling van de hormonencel is dat vaak verboden stoffen worden teruggevonden in spuiten, veevoeders en dergelijke, maar steeds minder in de monsters van de dieren zelf.

Dit roept ernstige vragen op over de doeltreffendheid van de controles op dieren zoals die nu plaatsvinden. De hormonencel adviseert dan ook om meer onderzoek te doen naar het verfijnen van de detectiemogelijkheden in dierlijke monsters.

Mevrouw de minister, ik heb de volgende vragen. Wat vindt u van de conclusie van de hormonencel dat het aantal vastgestelde inbreuken daalt maar het aantal aanwijzingen stijgt?

Ik neem aan dat de hormonencel zich niet bij deze situatie neerlegt. Hoe zullen zij dit probleem in de toekomst beter aanpakken? Beschikt de hormonencel over voldoende personeel om deze taak aan te kunnen?

Achter dergelijke systemen van officieuze loonkweek gaan altijd financiële constructies schuil. Deze constructies moeten sporen nalaten. Wanneer een vetmester op het gebruik van verboden middelen wordt betrapt, wordt zijn financiële handel en wandel dan telkens consequent doorgelicht? Zo niet, zou dit geen standaardprocedure moeten zijn?

Beschikt de hormonencel over eigen financiële experts die onderzoek kunnen doen naar dergelijke financiële constructies of moet ze daarvoor een beroep doen op andere diensten?

Staan bij dit systeem van officieuze loonkweek de dieren in kwestie in Sanitel geregistreerd op naam van de loonkweker of op naam van de vetmester achter de schermen? Kan Sanitel een instrument zijn om de opvallende verhuis van dieren van de ene kweker naar de andere op te sporen?

Wat vindt u van de vaststelling van de hormonencel dat blijkbaar meer verboden producten worden teruggevonden in spuiten en veevoeders, maar verhoudingsgewijs minder in de dieren zelf? Staan de controles op de dieren nog wel voldoende op punt? Moet er op dit vlak niet meer onderzoek gebeuren?

Worden zoals in de sportwereld monsters consequent bijgehouden om ze eventueel later te kunnen testen? Klopt het dat voor bepaalde controles zoals bijvoorbeeld die op lichaamseigen hormonen nog altijd een beroep moet worden gedaan op buitenlandse labo's? Wat weerhoudt ons land om deze expertise zelf in huis te halen?

02.02 Minister **Sabine Laruelle**: Mevrouw de voorzitter, mijnheer Van Noppen, gelet op de aard van uw vraag werd een antwoord geformuleerd in overleg met de Multidisciplinaire Hormonencel. Het aantal vastgestelde inbreuken daalt inderdaad. Het aantal indicaties daarentegen stijgt. Dit is geen conclusie, maar een vaststelling. De stijging van het aantal aanwijzingen toont aan dat er nog steeds voldoende naar het gebruik van hormonen in de veeteelt wordt gezocht, maar dat het niet eenvoudig is om het gebruik ervan te bewijzen.

Om het probleem in de toekomst beter te kunnen aanpakken, investeert de hormonencel in de verwerking van zachte informatie en in het sensibiliseren van politie- en inspectiediensten met betrekking tot de hormonenproblematiek. De aanwervingen van de genoemde bijkomende personeelsleden zijn momenteel nog niet gebeurd. Volgens de laatste informatie ligt het dossier van het FAGG bij de inspecteur van Financiën en het dossier van het FAVV bij het kabinet van de minister van Binnenlandse Zaken.

Voor het FAVV zijn er geen budgettaire problemen. Integendeel, de kredieten zijn voorzien. Ik wens bovendien te verduidelijken dat de FAGG en het FAVV geen personeelsleden ter beschikking stellen, maar wel de personeelskost op zich zullen nemen. Er wordt niet systematisch een financieel onderzoek uitgevoerd.

Het niet voeren van een financiële doorlichting behoort tot de autonome bevoegdheid van de magistraten. De hormonencel heeft geen enkele financiële deskundige, maar kan steeds een beroep doen op andere gespecialiseerde diensten binnen de politie.

Via het nieuwe Sanitrace-systeem, dat sinds 2009 Sanitel vervangt, is de beslagverantwoordelijke vermeld als houder en verantwoordelijke van de runderen. Voor zover de gegevens door de operator correct zijn ingevuld, kan via ditzelfde systeem worden nagegaan wie de financieel verantwoordelijke is.

In het geval van loonwijk kan men nagaan wie de vetmester achter de schermen is. Sanitrace kan zeker een nuttig instrument zijn om de opvallende verhuis van runderen op te sporen. Dat er verhoudingsgewijs meer verboden producten worden aangetroffen in spuiten, naalden en in ter plaatse aanwezige voedingssupplementen, en minder in de dieren zelf, is geen nieuwe trend. Door de controlerende ambtenaar wordt, naast een onderbouwde monsterneming op de dieren zelf, steeds meer aandacht besteed aan de materialen aanwezig op het bedrijf. Net zoals bij monsternemingen in de sportwereld worden de monsters bijgehouden in de laboratoria voor eventueel latere analyses.

Wat de lichaamseigen hormonen betreft, moet er inderdaad nog steeds een beroep te worden gedaan op een buitenlands labo. Het FAVV levert ernstige inspanningen in samenwerking met het labo LABERCA te Nantes. Gezien de gevoeligheid van deze informatie kan ik hierover geen verdere bijzonderheden verstrekken.

02.03 Flor Van Noppen (N-VA): Mevrouw de minister, is het, daar er geen financiële problemen zijn, niet mogelijk de Belgische labo's aan te passen om ook lichaamseigen hormonen te onderzoeken?

02.04 Minister Sabine Laruelle: Het gaat niet alleen om het labo van het FAVV. Er is geen financieel probleem bij het FAVV, maar dat wil niet zeggen dat er geen financiële problemen zijn voor andere labo's.

02.05 Flor Van Noppen (N-VA): Men zou andere labo's kunnen aansporen nieuwe technieken toe te passen zodat zij het wel kunnen controleren.

Ik herinner mij dat toen eind jaren '80, begin jaren '90, het hormonenprobleem naar boven begon te komen, verschillende externe labo's zich begonnen te specialiseren in onderzoeken inzake hormonen. In dit geval zouden zij dat ook kunnen.

Er worden weer meer producten aangetroffen in spuitende en in diervoeding en ik ben van mening dat het nu meer en meer gaat om lichaamseigen hormonen, die natuurlijk zeer moeilijk te traceren zijn.

02.06 Minister Sabine Laruelle: Mijnheer Van Noppen, ik herhaal dat er geen financieel probleem bij het FAVV is om meer te doen. Dit wil evenwel niet zeggen dat er in het algemeen geen financieel probleem is voor andere laboratoria. Wij moeten in samenwerking met andere Europese landen handelen, want de hormoonproblematiek is niet beperkt tot België. België is geen eiland.

02.07 Flor Van Noppen (N-VA): Het grote probleem is dat er vanaf het moment dat de stalen genomen zijn tot de uitslag terugkomt, ongeveer een maand verloopt. Die controle kost een hele hoop geld, en na die maand is dat rond natuurlijk al lang geconsumeerd. Ik kan niet zeggen dat er een gevaar is voor de volksgezondheid, maar de wetgever zegt dat er geen toegevoegde producten gebruikt mogen worden...

02.08 Minister Sabine Laruelle: Er is nu het nieuwe traceersysteem, Sanitrace in plaats van Sanitel. Het is nu beter dan vroeger. Sanitrace is pas in gebruik genomen in 2009. Men moet de hormonen hoe dan ook altijd eerst opsporen en vinden. Het is hetzelfde probleem als in het wielrennen: de producten evolueren voortdurend.

02.09 Flor Van Noppen (N-VA): Ja, zij zijn altijd een stap voor.

02.10 Minister Sabine Laruelle: Zij zijn altijd een stap verder dan de controleurs.

02.11 Flor Van Noppen (N-VA): Dank u voor uw antwoord.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

La présidente: Madame la ministre, le fait que je pose ma question en ma qualité de présidente vous pose-t-il un problème?

02.12 Sabine Laruelle, ministre: Je n'ai pas problème avec l'entière de votre question mais bien en ce qui concerne la partie concernant l'abattoir de Vielsalm.

La présidente: En fait, je vous demandais si je pouvais vous poser ma question de mon banc de présidente.

02.13 Sabine Laruelle, ministre: Cela ne me pose aucun problème.

03 Question de Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "les normes de l'AFSCA concernant les petits abattoirs privés" (n° 14910)

03 Vraag van mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister van KMO's, Zelfstandigen, Landbouw en Wetenschapsbeleid over "de normen van het FAVV voor kleine particuliere slachthuizen" (nr. 14910)

03.01 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Madame la ministre, je vous avais déjà posé cette question en date du 24 avril 2008. À l'époque, vous constatiez que les petits abattoirs wallons râlaient et qu'en Flandre, on n'entendait rien du tout. Vous ajoutiez même qu'il s'agissait d'une spécificité de notre pays.

Aujourd'hui, je me permets de revenir sur le sujet. L'occasion m'en est donnée par une pétition qui circule sur internet et qui se préoccupe de la disparition éventuelle de l'abattoir privé de Vielsalm.

Je comprends bien que vous ne puissiez pas donner beaucoup d'informations sur une entreprise privée.

À l'époque, vous m'aviez précisé que l'AFSCA avait adapté ses contrôles et ses coûts à la réalité des petits abattoirs. Il y avait notamment l'exemple de la présence d'un vétérinaire qui était comptabilisée d'une manière bien précise. Vous parliez également de la nécessité d'objectiver la norme belge par rapport à la norme européenne, ajoutant que vous alliez demander une analyse abattoir par abattoir, problème par problème, de sorte à pouvoir lister les choses.

Madame la ministre, ce travail d'analyse des problèmes a-t-il été réalisé? Qu'en est-il des réponses adressées aux abattoirs?

En ce qui concerne la proportionnalité des charges de l'AFSCA pour les abattoirs, y a-t-il un allègement en matière d'équipements et d'installations?

En ce qui concerne l'objectivation de la norme, quelle est la différence entre la norme belge et la norme européenne?

La question de la prévisibilité se posait également dans ce cas: l'investisseur ne savait pas à quoi il allait être exposé.

Vous allez peut-être encore râler contre les Wallons!

03.02 Sabine Laruelle, ministre: Madame Snoy, je ne râle pas contre les Wallons!

La législation belge se base sur des directives et des règlements européens, notamment un règlement du 5 décembre 2005 et d'autres règlements de 2004. Je peux vous en donner toutes les références, je les ai sous les yeux.

Certes, ce n'est pas le 3 septembre 2009 que l'on découvre cela! Un certain nombre de petits abattoirs savaient très bien ce qu'ils devaient faire. Évidemment, il faut tenir compte, comme je l'avais dit en 2008, de leur situation et de leur taille particulières.

Au mois de juillet dernier, une analyse de la situation de chaque abattoir de faible capacité a été réalisée par l'AFSCA. Depuis 2008, des contacts avaient été pris. Avec l'AFSCA, j'avais reçu l'ensemble des représentants des petits abattoirs. Nous avons essayé de travailler dossier par dossier pour examiner ce qu'il y avait lieu de faire et dans quel délai pour tenir compte de leur réalité et déterminer si chaque abattoir répondait ou non aux conditions réglementaires pour obtenir le passage de l'agrément de faible capacité à l'agrément européen.

Pour chaque abattoir, nous disposons du plan de l'abattoir, de la capacité d'abattage, des motifs actuels du non-octroi de l'agrément européen, des principales modifications envisagées, des travaux à venir, de l'état du plan HACCP, qui devait déjà être implémenté, et de l'évolution possible.

Un rappel a été transmis à chaque exploitant d'abattoir de faible capacité pour l'informer du fait que la période transitoire prévue par l'article 1 du Règlement 2076/2005 prenait fin le 31 décembre 2009. On les invitait ainsi à prendre les initiatives nécessaires pour obtenir l'agrément.

En ce qui concerne l'abattoir de Vielsalm, une inspection a eu lieu le 9 mars 2009 et a montré des problèmes en matière d'infrastructures, d'installations et d'hygiène. Cette inspection a conduit à un avertissement. Une nouvelle inspection a eu lieu le 14 septembre 2009 en ce qui concerne la chaîne bovine. L'inspection a démontré une nette amélioration, de sorte que l'activité sous statut de faible capacité pouvait être poursuivie jusqu'au 31 décembre 2009. Toutefois, il reste beaucoup de non-conformités à corriger pour passer au statut

européen. L'inspection de la chaîne porcine aura lieu dans le courant de ce mois.

Malgré des manquements, l'AFSCA a déjà fait preuve de tolérance en matière d'infrastructures, d'installations et d'hygiène pour cet abattoir par rapport à la législation en vigueur. Cependant, des améliorations importantes en matière d'hygiène ont été constatées. Je propose de vous donner en aparté la situation précise de l'analyse et des manquements constatés.

Les différences en matière d'infrastructures, d'installations et d'hygiène entre un abattoir de faible capacité et un abattoir au statut européen ne sont pas insurmontables, même s'il apparaît qu'un petit abattoir rencontrera des coûts fixes plus importants qu'un abattoir de taille importante.

Les exploitants d'abattoirs doivent veiller dans tous les cas au respect des bonnes pratiques d'hygiène, ce qui n'est pourtant pas toujours le cas.

Les exploitants d'abattoirs de faible capacité doivent être à même de prouver de manière documentée que le résultat obtenu du processus d'abattage satisfait aux exigences européennes – c'est le paquet Hygiène. Ils doivent par ailleurs mettre tout en œuvre pour que le processus s'améliore.

Des divergences par rapport à la législation européenne sont envisageables pour autant que les produits répondent à la norme alimentaire.

L'AFSCA a essayé réellement de prendre en compte la spécificité des petits abattoirs. Elle a examiné, abattoir par abattoir, les différents points en tentant de voir comment, avec un suivi régulier, on pouvait les améliorer. Depuis, de nettes améliorations ont été constatées mais il reste de nombreux efforts à fournir.

La législation européenne existe; on ne peut donc pas dire que ce n'est pas grave et considérer que la période transitoire se prolonge au-delà de la date butoir. Il suffirait qu'un contrôle européen soit effectué et c'est toute la chaîne qui en subirait les conséquences.

Je sais qu'il y a des pétitions, des lettres de parlementaires qui, dans le même temps, m'interrogent parfois sur la qualité des aliments, disent que les contrôles de l'AFSCA ne sont pas suffisants. Passons! D'une part, quand *Test-Achats* affirme que la qualité des produits est mauvaise, on reproche à l'AFSCA son manque de contrôle et, d'autre part, quand on connaît l'abattoir local ou les cousins du frère du cousin de l'abattoir local, on estime alors que pour cet abattoir et pour les produits qui en sortent, l'AFSCA est trop stricte.

Contrôler n'est jamais évident. On doit bien sûr tenir compte de la situation réelle mais on doit aussi appliquer les mêmes règles pour tous! Ce n'est pas parce qu'un abattoir connaît trois parlementaires du Luxembourg ou d'ailleurs qu'il doit répondre à d'autres normes que les autres! Cela me semble évident! J'estime que dans ce dossier on fait un très mauvais procès à l'AFSCA.

03.03 **Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen!): Pour revenir à l'exigence de résultat, je vous suis à 100 % mais la question se pose souvent en termes de difficultés pour les petites entreprises de respecter les normes d'équipement. On pourrait peut-être introduire une certaine souplesse au niveau des moyens pour autant, effectivement, que le résultat soit d'une qualité alimentaire irréprochable.

03.04 **Sabine Laruelle**, ministre: Nous sommes d'accord sauf que souvent, les deux aspects sont liés.

03.05 **Thérèse Snoy et d'Oppuers** (Ecolo-Groen!): Personnellement, je ne critique pas du tout l'AFSCA quand elle a des exigences de résultat.

Il est vrai qu'il y a toujours le facteur humain dans la façon dont les contrôles sont effectués. Je ne connais pas plus que cela la situation de l'abattoir de Vielsam; je ne fais donc de reproches à personne.

J'étais surtout intéressée de connaître la démarche que vous aviez suivie dans cette matière depuis un an.

03.06 **Sabine Laruelle**, ministre: On a vu certaines choses ahurissantes. Par exemple, un des grands principes en matière de HACCP est la marche en avant, c'est-à-dire que pour une bête qui entre, plus elle est travaillée, plus la chaîne de froid avance. Je sais que c'est toujours un problème d'investissements et d'infrastructures mais certains abattoirs de faible capacité ne respectaient pas cette marche en avant. On

retrouvait côte à côte une bête découpée et une autre encore "chaude". Vous comprenez ce que je veux dire. Le respect de la marche en avant est essentiel. C'est un des principes de base. Or tous les petits abattoirs ne le respectaient pas!

On ne peut évidemment pas déroger à ce type de principes. De même, si la chambre froide n'est pas aux températures voulues, en raison du manque de moyens pour acheter un nouveau frigo ou un hall réfrigéré, l'AFSCA ne peut pas l'accepter.

Si la température n'est pas suffisamment basse, des bactéries peuvent se développer. Certains principes et moyens ne peuvent absolument pas faire défaut. Quelques adaptations sont évidemment possibles pour d'autres choses, non pas à la tête du client ni en fonction du nombre de signatures sur une pétition mais bien sur la base des résultats et de la réalité.

03.07 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Toutes ces études au cas par cas ...

03.08 Sabine Laruelle, ministre: Elles sont dans le même ordre d'idées. Elles ont été analysées début 2009 et viennent d'être revues. La période de transition se termine le 31 décembre 2009.

03.09 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Avez-vous une idée de la proportion des abattoirs qui pourront s'adapter et des autres qui devront probablement fermer leurs portes?

03.10 Sabine Laruelle, ministre: C'est difficile à dire car certains abattoirs, comme celui de Vielsalm, envisagent de construire un nouveau bâtiment ailleurs. C'est également fonction de l'avancement des discussions avec l'AFSCA. Dans ce dossier, les abattoirs ont véritablement été pris au cas par cas.

03.11 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Nous nous préoccupons du fait que des abattoirs régionaux puissent encore faire fonctionner un circuit un peu plus court.

03.12 Sabine Laruelle, ministre: C'est le souhait de tous! À un moment donné, il faudra se poser la question de savoir si on le veut à n'importe quelles conditions.

03.13 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Non, bien entendu!

03.14 Sabine Laruelle, ministre: C'est la réponse donnée par l'AFSCA!

03.15 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): La réponse serait de les aider à survivre.

03.16 Sabine Laruelle, ministre: Les aides à l'investissement ne sont pas de la compétence du fédéral.

03.17 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Effectivement. Une concertation devrait avoir lieu avec toutes ces organisations wallonnes qui sont censées aider ces gens à se mettre en ordre.

03.18 Sabine Laruelle, ministre: Ce n'est pas mon rôle ni celui de l'AFSCA! Plutôt que d'animer des pétitions, les parlementaires ou les conseillers provinciaux luxembourgeois feraient probablement mieux d'être aux côtés des exploitants et de leur fournir des adresses pour qu'ils puissent être encadrés.

03.19 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Il est normal qu'une conseillère provinciale interpelle, dans le cadre de son mandat, au sujet d'une pétition et d'un cas qu'elle connaît!

03.20 Sabine Laruelle, ministre: Je ne mets pas cela en question et les pétitions ne me posent aucun problème. Nous sommes en démocratie. Néanmoins, voir avec l'abattoir si un terrain ne peut pas être disponible ou se poser la question de l'encadrement serait selon moi plus judicieux.

03.21 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Cette question était posée par ma collègue conseillère provinciale.

03.22 Sabine Laruelle, ministre: J'ignorais qu'il s'agissait de votre collègue! Je vous rassure: il n'y a pas que votre collègue au Conseil provincial!

03.23 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Le député qui lui a répondu était, lui aussi, très mobilisé dans cette affaire.

03.24 Sabine Laruelle, ministre: Se mobiliser contre l'AFSCA n'a pas de sens! Se mobiliser, ensemble, pour faire en sorte que l'abattoir puisse s'adapter et répondre aux conditions minimales me semble être une démarche plus positive.

03.25 Thérèse Snoy et d'Oppuers (Ecolo-Groen!): Reconnaissez, madame la ministre, que ma question allait plutôt dans ce sens!

03.26 Sabine Laruelle, ministre: Votre question était effectivement très positive!

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est suspendue de 14.52 heures à 15.43 heures.
De openbare commissievergadering wordt geschorst van 14.52 uur tot 15.43 uur.*

04 Questions jointes de

- **M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les dissensions européennes sur les négociations climatiques" (n° 15322)**

- **Mme Tinne Van der Straeten au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la préparation du sommet de Copenhague" (n° 15363)**

04 Samengevoegde vragen van

- **de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Klimaat en Energie over "de Europese verdeeldheid over de klimaatonderhandelingen" (nr. 15322)**

- **mevrouw Tinne Van der Straeten aan de minister van Klimaat en Energie over "de voorbereiding van de top van Kopenhagen" (nr. 15363)**

04.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, à l'approche de la Conférence de Copenhague, la belle unanimité apparente des pays européens semble avoir du mou dans la voilure. En effet, jusqu'ici, pour inciter les deux plus grands pollueurs de la planète – les États-Unis et la Chine – à modifier leur comportement, les Européens ont mis au point une politique ambitieuse de lutte contre le réchauffement climatique avec une baisse prévue de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, s'appuyant sur un mécanisme de négoce des droits à polluer, sur le développement des énergies renouvelables et sur les économies d'énergie.

Bruxelles est à la pointe de ce combat: l'Europe a même décidé de proposer à la conférence préparatoire de Bangkok qui s'est ouverte le 28 septembre 2009 une baisse de 10 % d'ici 2020 des émissions mondiales du transport aérien et de 20 % de celles du transport maritime. Cependant, les évolutions de certains pays dont la France et l'Allemagne semblent fragiliser cette belle unanimité.

Ainsi, la France souhaite introduire un mécanisme d'ajustement aux frontières de l'Union permettant d'inclure des productions importées en Europe dans le dispositif d'échange de quotas d'émissions afin de limiter un dumping environnemental pouvant avantager les producteurs de pays moins en pointe dans la lutte contre les modifications climatiques et éviter les délocalisations des industries polluantes, ce qui ne ferait que déplacer le problème. Cela pourrait remplacer à terme l'attribution de quotas gratuits aux entreprises soumises à la concurrence étrangère et donc faire diminuer véritablement les émissions de gaz à effet de serre. Ce projet rejoint en partie un autre projet, américain celui-là.

À la lumière de la crise économique, le passage à un objectif de réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 envisagé fin 2008 par les 27 si les autres pays développés font de même, semble faire hésiter certains pays qui préféreraient une échéance en 2030. Enfin, des divergences existent sur la manière de contribuer à l'aide aux pays en voie de développement dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les uns, les plus riches et les plus en pointe dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre veulent privilégier le niveau d'émission alors que les nouveaux entrants, moins riches et plus émetteurs

de gaz à effet de serre, préféreraient une participation calculée sur leur richesse, ce qui serait plus léger pour leurs finances publiques.

Monsieur le ministre, quelle position comptez-vous défendre au nom de la Belgique sur tous ces sujets au Sommet des 27 qui se tiendra à Bruxelles les 29 et 30 octobre prochains?

04.02 Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, ik deel de bekommernissen van collega Flahaux. Eigenlijk zijn mijn vragen volledig complementair. De heer Flahaux heeft zich vooral gefocust op het Europees standpunt, terwijl ik mij op dit moment erg veel zorgen maak over de coördinatie van het Belgisch standpunt in de volgende Europese vergaderingen.

Er beweegt een en ander. In december vindt een zeer belangrijke vergadering plaats in Kopenhagen, waar er een akkoord moet komen over een post-2012-klimaatverdrag. De Europese Unie heeft verschillende keren geprobeerd om de lidstaten op dezelfde lijn te krijgen, maar tot nu toe zonder duidelijke uitspraken over een aantal heikele punten zoals de financiering. Onlangs heeft de Europese Commissie wel een nieuwe communicatie verspreid inzake financiering.

Mijnheer de minister, in deze commissie heb ik niet alleen u, maar ook uw collega Reynders en de eerste minister ondervraagd, naar aanleiding van de Europese vergaderingen voor het reces, over het Belgisch standpunt omtrent financiering. Tot nu toe is er volgens mij niet getrancheerd. Nu zullen opnieuw die Belgische vergaderingen volgen. Ik trap wellicht een open deur in als ik zeg dat in ons land alle Gewesten niet altijd op dezelfde lijn zitten. Met name het Vlaams Gewest – ik zal het beleefd uitdrukken – staat vaak op de rem, of is soms minder voluntaristisch.

De financiering is nu een van de meest heikele punten.

Mijnheer de minister, is er daarover op dit moment een gecoördineerd Belgisch standpunt? Zo ja, wat is dat standpunt?

Ik kan hier uiteraard alleen maar vragen stellen op federaal niveau, maar staan alle Belgische betrokken ministers op dezelfde lijn en zullen zij die lijn volgens u verdedigen met hetzelfde enthousiasme? Ik denk dan vooral aan minister Didier Reynders die zetelt in de Ecofinraad, en de premier, die naar de Europese Raad gaat. Vindt er daarover overleg plaats binnen de regering, of wordt het gecoördineerd standpunt gewoon aan iedereen bezorgd, waarna iedereen zijn ding doet?

Klopt het dat aan het Planbureau werd gevraagd om een aantal berekeningen te maken inzake de financiering van een internationaal klimaatakkoord en wat het Belgisch aandeel daarin zou kunnen zijn? Welke zijn de conclusies van het Planbureau?

04.03 Paul Magnette, ministre: Madame Van der Straeten, monsieur Flahaux, je vous prie d'excuser mon retard et je vous remercie d'avoir reporté la séance de questions à l'après-midi. Par ailleurs, j'adresse mes félicitations à la présidente pour sa récente nomination.

Pour répondre tout d'abord à la question de M. Flahaux, l'idée d'un mécanisme d'ajustement aux frontières de l'Europe – ce qu'on appelle dans le jargon une taxe carbone externe - n'est pas neuve. Elle avait déjà été évoquée lors des négociations sur le paquet Énergie/Climat. À l'époque, les Vingt-Sept avaient répondu à la question du risque de perte de compétitivité de nos entreprises en allouant gratuitement des quotas d'émissions à certains secteurs, ceux soumis à une très forte pression de concurrence internationale.

En cas d'absence d'un accord global à Copenhague ou après Copenhague, l'introduction d'un tel mécanisme d'ajustement aux frontières au niveau européen reste défendable si cela permet à l'Europe d'éviter les risques de fuites de carbone.

Je pense qu'il est essentiel qu'on maintienne nos objectifs de 20 % et de 30 % en cas d'accord international, certainement pas qu'on y revienne, mais on ne peut pas non plus livrer nos entreprises à la concurrence. Dans l'hypothèse où d'autres régions du monde avec lesquelles nous sommes en concurrence ne prendraient pas des objectifs équivalents, nous avons aussi le devoir de nous protéger. Ceci d'autant plus que l'OMC, dans un avis remarqué et remarquable du 26 juin, a reconnu la légitimité de ce type de mesures dans le cadre des échanges commerciaux internationaux.

C'est un changement de jurisprudence ou de doctrine assez significatif de la part de l'OMC. Très longtemps on nous avait affirmé que l'OMC ne voudrait pas. Aujourd'hui, cet argument n'est plus valable.

En ce qui concerne le développement des activités dans les pays en voie de développement dans le cadre de l'accord de Copenhague et la répartition des efforts financiers au sein de l'Union, le Conseil européen – et donc aussi la Belgique - a décidé, en juin dernier, d'utiliser une clé de répartition basée, d'une part, sur la responsabilité en termes d'émissions des pays ou des régions et, d'autre part, sur la capacité de payer.

Comme vous le signalez à juste titre, un poids plus élevé pour l'une ou l'autre variable dans cette clé de répartition implique une contribution relativement plus importante pour les États membres plus riches ou les États membres ayant un niveau d'émissions plus élevé.

Sans anticiper à ce stade sur les décisions que prendront les formations du Conseil Ecofin et Environnement des 20 et 21 octobre et le Conseil européen les 29 et 30 octobre prochains, tout ce que je peux vous dire c'est que les formules que nous examinons doivent permettre de compenser les inconvénients que subiront les nouveaux États membres avec une clé de répartition basée sur un poids relativement plus élevé pour les émissions. À ce stade, je ne peux fournir plus de précisions sur les propositions concrètes puisqu'elles ne sont pas arrêtées mais une telle solidarité avec les États membres les moins riches de l'Union européenne n'aurait que des conséquences très limitées sur les États les plus riches puisque les contributions de ces derniers seraient moindres dans le cas d'un scénario avec un poids plus élevé pour les émissions. En d'autres termes, pour faire plus simple, un critère contrebalance l'autre dans les deux cas de figure.

En ce qui concerne l'impact de la crise financière et économique, la Belgique a toujours maintenu une position ferme considérant que la crise ne peut en aucun cas influencer notre disposition à nous montrer solidaires avec les pays en développement. Le coût économique de l'inaction représenterait un multiple des montants dont il est question dans le cadre du volet financier de l'accord de Copenhague et toute tentative d'invoquer la crise économique comme excuse pour échapper à nos responsabilités à l'égard des pays en voie de développement témoignerait d'un manque de responsabilité cruel et fatal.

Enfin, en ce qui concerne votre constatation selon laquelle certains pays voudraient postposer leurs efforts à 2030, je vous indique que pour l'Union, cela ne concerne en aucun cas une diminution du niveau d'ambition. Ce que 2030 signifie pour l'Union européenne, c'est l'introduction d'une éventuelle étape intermédiaire sur la trajectoire de réduction d'ici 2050 au cours de laquelle, selon le GIEC, les pays industrialisés devraient réduire, vous le savez, leurs émissions de 80 à 95 % par rapport à 1990 mais sans remettre aucunement en cause les objectifs fixés pour 2020.

In antwoord op de vragen van mevrouw Van der Straeten merk ik op dat België positief staat tegenover een tijdig en duidelijk signaal aan onze partners inzake onze bereidheid om tot de financiering van het internationaal klimaatbeleid bij te dragen. Dat geldt zowel voor de structurele financiering van het klimaatbeleid op lange termijn als voor de financiering die op korte termijn nodig is om aan ontwikkelingslanden de mogelijkheid te geven voldoende capaciteit op te bouwen om tijdig hun klimaatbeleid te ontwikkelen en uit te voeren.

Het voorgaande is van fundamenteel belang voor het creëren van een goede onderhandelingsbasis in de internationale klimaatonderhandelingen.

In september 2009 publiceerde de Europese Commissie in dat verband een aanvullende mededeling, die uitsluitend aan de financiering van het internationale klimaatbeleid is gewijd. De cijfers die de Europese Commissie naar voren schuift, vormen een goede basis, maar blijken laag te zijn in vergelijking met cijfers die door andere bronnen worden vermeld.

De Europese Raad heeft recent de financieringsbehoeften in ontwikkelingslanden, zoals ze door de Europese Commissie worden ingeschat, erkend. België steunt de Europese positie om een verdeling van de internationale financiële bijdrage op de principes van betalingscapaciteit en verantwoordelijkheid voor emissies te baseren.

Een structurele financiering van het internationaal klimaatbeleid mag het bereiken van de millenniumdoelstellingen niet in het gedrang brengen. Een sluitend handhavingmechanisme moet er bovendien toe bijdragen dat de financieringsengagementen van de industrielanden worden nagekomen.

Tijdens de tweede helft van oktober zullen in de aanloop naar Kopenhagen zowel de Raad Leefmilieu, de Ecofinraad als de Europese Raad een standpunt innemen. Dat zal een zeer belangrijke week zijn. Met betrekking tot de financiering werd binnen de Ecofinraad een gezamenlijke werkgroep opgericht, waaraan zowel ambtenaren van Financiën als ambtenaren van Leefmilieu deelnemen.

Op politiek niveau wordt België in de Raad Milieu van de Europese Unie door een van de gewestministers vertegenwoordigd. Ik zal echter ook op voornoemde Raad aanwezig zijn. België wordt tevens door de minister van Financiën en de eerste minister op de Ecofinraad en de Europese Raad vertegenwoordigd.

Ik hoop er te mogen van uitgaan dat alle vertegenwoordigers van België in deze filière het gemeenschappelijk standpunt getrouw verdedigen en dit op alle niveaus.

Kort na de publicatie van de mededeling van de Europese Commissie, "Road to Copenhagen", heeft het Federaal Planbureau inderdaad enkele berekeningen gemaakt, teneinde op basis van verschillende verdeelsleutels een beter beeld te hebben van de grootteorde van de bijdrage van België. Vertrekkende van de cijfers van de Europese Commissie en van de hypothese dat de helft van de investeringen in ontwikkelingslanden met internationale ondersteuning zou gebeuren, varieert de jaarlijkse bijdrage van België in 2020 van bijna 200 miljoen euro tot bijna 1 miljard euro. Voornoemde bedragen komen grosso modo overeen met 0,1 procent van het Belgisch bruto binnenlands product. Het gaat, anders gesteld, om 10 tot 28 procent van de verwachte opbrengst van het veilen van emissierechten vanaf 2012, naargelang de verdeelsleutel op de emissies of op het bruto binnenlands product is gebaseerd.

04.04 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je déplore cependant que l'on soit passé trop rapidement sur la manière dont se formalisera la position belge et dont se répartira le financement de la part belge. Cela a-t-il déjà été abordé dans le cadre des discussions budgétaires en cours ou pas encore?

04.05 Paul Magnette, ministre: Tout cela se négocie en DGE selon toutes les procédures classiques et sans négociations parallèles. La position de la Belgique est qu'il est indispensable de posséder le chiffre sur le long terme et le chiffre du "*Fast First Move*", du premier mouvement de financement que l'on peut apporter aux pays en voie de développement. Nous avons demandé à la Commission d'examiner dans quelle mesure, il était possible, à ce stade, de trouver des marges dans le budget communautaire non exécuté pour ce financement rapide. Cela semble possible et n'a donc pas d'implication sur la contribution belge.

Pour le long terme, c'est une longue discussion qui n'en est qu'à ses débuts. Mais si l'on se base sur le pourcentage de la mise aux enchères des droits, il y a une espèce de clef automatique. L'avantage de ce type de mécanisme, c'est X % de la mise aux enchères des droits. Voilà! On comptabilise combien chacun a vendu et on applique automatiquement le pourcentage.

04.06 Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw uitgebreid en gedetailleerd antwoord op alle vragen. Ik vind het heel positief dat u zelf naar de Raad Milieu zult gaan. Ik vind dat belangrijk, met het oog op het feit dat België binnenkort het voorzitterschap heeft. Ik meen dat de discussies in Kopenhagen niet helemaal afgesloten zullen zijn. In de eerstvolgende maanden, of in de zes maanden daarna, zal er nog wel enige discussie zijn. Ik hecht er dus heel veel belang aan dat België probeert het voortouw te nemen.

Ik zal dezelfde vraag stellen aan uw collega, minister Reynders, en aan de eerste minister, zoals ik vorige keer ook heb gedaan. De Ecofinraad is niet de gemakkelijkste raad, maar ik hoop dat België daar via de heer Reynders toch ook een ambitieus standpunt zal innemen.

04.07 Minister Paul Magnette: De minister van Volksgezondheid en ik werken zeer goed samen. Zij zal zetelen, maar ik zal ook aanwezig zijn.

04.08 Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen!): Het is altijd gemakkelijker dan met de Vlamingen, nietwaar?

La **présidente:** À ce propos, on aimerait bien pouvoir préparer les Conseils européens. Nous allons y revenir.

04.09 Paul Magnette, ministre: Je pense qu'on n'aura pas beaucoup plus à dire que ce que je viens de vous dire.

La position belge est assez claire. Elle sera confirmée par M. Reynders à propos de sa position pour l'Écofin. Mais par contre, après le Conseil de Luxembourg, on aura de quoi discuter de la suite de la stratégie à adopter avant Copenhague.

La **présidente**: Quand se déroule ce conseil?

04.10 Paul Magnette, ministre: Les 20 et 21 octobre.

La **présidente**: Il s'agit du Conseil de l'Environnement.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

05 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la semaine de réduction des déchets" (n° 15323)

05 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Klimaat en Energie over "de week van de afvalvermindering" (nr. 15323)

05.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, la "semaine de réduction des déchets", déjà de tradition en France, aura lieu cette année simultanément dans plusieurs pays européens, entre le 21 et le 29 novembre 2009.

La Belgique participe à cette action commune avec la France, l'Estonie, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni en vue de sensibiliser le public à cette problématique, afin de faire réduire à chacun de 7 % sa production d'ordures ménagères dans les cinq prochaines années. Cette action est un ensemble d'événements, partout sur le territoire, à l'instigation d'associations, écoles, entreprises et collectivités.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer le nombre de ces événements en Belgique, leur nature et les différents intervenants et acteurs de ces actions?

Avez-vous contacté ou comptez-vous contacter les communes et Régions afin de leur proposer de participer à cette semaine de réduction des déchets? Existe-t-il un cahier des charges à respecter pour ce faire?

Dispose-t-on d'outils et documents mis au point par votre ministère ou, plus largement, par l'ensemble des pays participants, afin de servir de base à ce travail de sensibilisation au-delà des frontières?

Quelle publicité est-elle prévue pour motiver l'intérêt de nos concitoyens à cette semaine de sensibilisation?

Agissez-vous de concert avec vos collègues régionaux?

Sera-t-il possible d'avoir, suite à ces manifestations, un bilan de l'événement, en Belgique et dans les différents pays organisateurs?

Puisque la Belgique prendra la présidence de l'Union européenne, ne serait-il pas souhaitable qu'en 2010, cette semaine soit étendue aux 27 États? Comment pourriez-vous agir en la matière?

05.02 Paul Magnette, ministre: Madame la présidente, monsieur Flahaux, merci pour votre question. Ma réponse sera cependant très courte et sans doute décevante.

Étant donné la répartition des compétences, la prévention et la gestion en matière de déchets sont des compétences exclusivement régionales. La seule compétence restant dévolue au fédéral est tout à fait résiduaire, puisqu'il s'agit du contrôle du transfert des déchets. Cela nous laisse très peu de leviers pour organiser cette manifestation.

C'est pourquoi ce sont mes collègues régionaux qui ont pris diverses initiatives à propos desquelles je ne

puis pas vous dire grand-chose, n'ayant même pas de compétence de coordination.

05.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Vous aurez compris que je suis effectivement resté sur ma faim. En effet, je n'ai pas l'impression que, pour l'instant, les Régions se soient attardées à cette manifestation. Je ne voudrais pas que la Belgique, au moins sa partie francophone, soit à la traîne: si l'on décide de participer à cette "semaine de réduction des déchets" en coordination avec nos partenaires européens, il ne s'agirait pas d'apparaître comme le mouton noir, le pays le moins actif à ce niveau.

Cela étant, ne pouvez-vous même pas discuter de ce sujet en Conférence interministérielle? Est-ce vraiment impossible?

05.04 Paul Magnette, ministre: Nous pourrions, mais je sais d'expérience que c'est difficile quand il s'agit de compétences régionales exclusives. D'ailleurs, les ministres régionaux se voient entre eux et coordonnent leur action sans chercher la médiation du fédéral.

05.05 Jean-Jacques Flahaux (MR): D'accord, monsieur le ministre, je vous attribuais plus de pouvoir que vous n'en avez en réalité.

La **présidente:** Peut-être qu'une "semaine du déchet nucléaire" sera un jour organisée? Ce serait intéressant, monsieur le ministre.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

06 Question de M. Jean-Jacques Flahaux au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les carburants à partir de bactéries" (n° 15325)

06 Vraag van de heer Jean-Jacques Flahaux aan de minister van Klimaat en Energie over "brandstofproductie met behulp van bacteriën" (nr. 15325)

06.01 Jean-Jacques Flahaux (MR): Monsieur le ministre, je vous ai déjà interrogé sur ce thème, tout comme ma collègue Katia della Faille.

La question des agrocarburants est un peu devenue le serpent de mer de la recherche de réponses alternatives aux énergies fossiles. En l'état, il est bien évident que les surfaces nécessaires à la production en masse de celles-ci ne pourront être mobilisées sans risquer de déséquilibrer les productions agricoles alimentaires. Des recherches sont en cours de développement, notamment sur les algues, afin de trouver des sources alternatives à l'utilisation des terres agraires.

Une autre piste semble résider aussi dans l'utilisation des levures et bactéries. L'une d'entre elles, la "rhodococcus opacus", très vorace et peu regardante sur la nature de ce qu'elle mange dans la mesure où cette nourriture contient des éléments sucrés, même si ces derniers contiennent des molécules toxiques, produit une classe particulière de lipides: les tryacylglycérols, facilement convertibles en carburant pour moteurs diesel. Je sais bien que la mode n'est pas à la publicité pour le diesel; encore serait-il intéressant de savoir si la composition de carburants à partir d'autres éléments que des hydrocarbures améliorerait ou non la nature des émissions des moteurs diesel.

Actuellement, cette bactérie doit voir son génome modifié pour être éventuellement exploitable, notamment en facilitant l'extraction des lipides qu'elle aura produits. Il semble que l'équipe du MIT se donne un délai de trois ans pour obtenir un procédé fiable. Cette recherche, comme je le disais, s'ajoute à celles relatives aux algues, au jatropha, à l'huile de palme et aux champignons. Toutes représentent de potentielles alternatives aux énergies fossiles.

Monsieur le ministre, ces questions seront-elles abordées à Copenhague, dans le cadre des actions à mener pour lutter contre le changement climatique? Est-il prévu de faire travailler de manière commune les laboratoires de différents pays afin de trouver le plus rapidement possible des solutions alternatives aux hydrocarbures? Est-il envisagé, lors de cette réunion, d'aborder un financement commun de ces recherches? Si tel n'est pas le cas, pendant le sommet de Copenhague, comme durant le sommet européen qui aura lieu à Bruxelles à la fin de ce mois, comptez-vous porter cette proposition, par exemple à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne?

06.02 Paul Magnette, ministre: Monsieur Flahaux, je vous vois très attentif à la question des agrocarburants et, en particulier à celle des nouvelles technologies qui permettent d'en produire en réduisant l'impact de la production de biomasse sur notre planète.

La production d'éthanol européen nécessite l'amidon de céréales. Les protéines, quant à elles, sont valorisées dans l'alimentation pour le bétail. Pour garder les ordres de grandeur en tête, je rappelle que la récolte de céréales européenne 2007-2008 a été consacrée à concurrence de 63 % à la production de l'alimentation pour le bétail, pour 23 % à la transformation à destination de l'alimentation humaine, 7,7 % à l'industrie, 4,4 % à la production de semences et seulement 0,7 % à l'éthanol. Comme le dirait un certain collègue, manger moins de viande est plus efficace que produire plus d'éthanol.

De même, en Europe, nous cultivons le colza pour la production de tourteau, qui est également valorisé dans l'alimentation animale. Une tonne de graines de colza produit environ 600 kg de tourteau et 400 kg d'huile.

Le prix moyen de l'huile de colza est de 520 euros la tonne contre 480 euros la tonne pour l'huile de soja et 400 euros la tonne pour l'huile de palme. Dans ce contexte, la valorisation de l'huile de colza ne devient rentable que dans les filières de production de biodiesel avec réduction des accises – le système que nous avons établi. Cela dit, 2 % seulement de la production mondiale d'huile végétale entrent dans la production de biodiesel, principalement aux États-Unis et en Europe.

La production de biomasse agricole à finalité énergétique n'est pas encore – et heureusement – une production agricole en soi mais bien un sous-produit de l'industrie agroalimentaire et plus spécifiquement de celle de l'alimentation animale. Et c'est dans cette logique qu'elle a été conçue initialement, pour utiliser un sous-produit qui jusque là était perdu.

Pour rappeler ce phénomène et atténuer les fantasmes sur ces questions, il est bien entendu que la production de biocarburant découplée de la biomasse agricole est aussi une piste à suivre. Les progrès de la recherche nous montrent en effet le potentiel des micro-organismes comme les algues et les champignons mais aussi les bactéries et les levures en tant qu'agents de transformation et de production de biocarburants. La question centrale devient ici le choix de la biomasse, sa disponibilité, son prix et l'impact des sous-produits de cette transformation.

Des projets de recherche et de développement consacrés aux biocarburants de deuxième génération sont financés par la Commission européenne. La diffusion des résultats a commencé et je tiens à votre disposition les références de quelques sites internet qui présentent déjà des informations à ce sujet. La participation de plusieurs laboratoires européens à un même projet est une option pleine de bon sens qui permet de répartir la charge de travail et d'atteindre plus aisément les objectifs. La question d'un financement commun pourrait se poser. Dans la mesure des disponibilités budgétaires à moyen terme, un cadre financier pourrait être envisagé.

Une autre option concerne le choix des énergies des véhicules de demain: doivent-ils nécessairement utiliser des hydrocarbures et pérenniser les technologies existantes ou devons-nous débattre, a fortiori si l'Europe se mobilise en ce sens, d'un nouveau couple énergie-véhicule? Ces questions méritent d'être posées au vu des défis de l'industrie automobile, des réserves d'hydrocarbures et de leur coût d'exploitation, des problèmes de qualité de l'air, des ressources naturelles, de la préservation de la biodiversité. En somme, le débat est très vaste et très complexe. Si ces nouveaux biocarburants de deuxième et parfois de troisième génération constituent une piste, il faut les replacer dans une réflexion globale.

06.03 Jean-Jacques Flahaux (MR): Je vous remercie pour votre réponse complète. Je m'intéresse évidemment aux initiatives que vous pourriez prendre en tant que ministre belge ou en tant que futur président du Conseil Environnement ou Énergie. Comptez-vous entamer la réflexion à ce sujet?

06.04 Paul Magnette, ministre: Monsieur Flahaux, je conduirai les travaux de la formation "Énergie", mais pas "Environnement", puisqu'il s'agit d'une tournante entre les Régions, pour laquelle j'ai cru comprendre que l'accord final entre les Régions n'était pas arrêté. On ignore encore qui portera cette décision avec, en sus, la question de bien comprendre la façon dont le traité de Lisbonne, s'il est finalement ratifié, modifiera le fonctionnement des présidences. En effet, il y a la présidence permanente du Conseil avec ses implications

complexes sur les formations du Conseil qui pourraient être groupées et le fonctionnement de la troïka.

La situation est complexe, mais je reconnais qu'à ce stade, cela ne fait pas partie des points que j'ai avancés dans les priorités de la présidence belge sur l'énergie. Il ne faut, d'après moi, pas trop charger une présidence. Si l'on affiche de nombreuses priorités, on n'en fait avancer aucune; l'expérience le démontre. Sous la précédente présidence belge, il y avait 17 priorités et nous en avons finalement fait évoluer deux ou trois.

Aussi ai-je essayé d'avancer un point priorité. Je l'ai inscrit dans le volet de la question de la pauvreté énergétique et de l'accès à l'énergie de toutes les catégories sociales tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Il sera, d'une manière ou d'une autre, en relation avec celui relatif à la production des agrocarburants, de la déforestation, etc. et de leurs implications sur les populations locales. Si de tels sujets devaient être avancés, il faudrait les envisager davantage dans les priorités du volet "Formation, Recherche" du Conseil. Mais j'avoue ignorer les priorités avancées à ce stade par ma collègue, Mme Laruelle.

06.05 **Jean-Jacques Flahaux** (MR): J'interrogerai donc Mme Laruelle à ce sujet.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: La question n° 14659 de M. Baeselen est reportée.

La réunion publique de commission est levée à 16.12 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 16.12 uur.